

ARRETE DU MAIRE N°2024/RH/399
PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Chambray-les-Tours,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28/09/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	RICHARD AURELIEN	01/12/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Chambray-les-Tours le 15 juillet 2024



Le Maire,

C. Gatard
C. GATARD

Le Maire,
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.